

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S

Société par Actions simplifiée à capital variable,
ZI Le lac, Route de Chomérac
07000 PRIVAS
R.C.S d'Aubenas sous le N° 793 410 176

PROCES VERBAL De L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE Du 8 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit mars à dix-neuf heures trente,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable, société à collège de gestion dont le siège est situé à ZI le lac, Route de Chomérac, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans une salle municipale de la commune de PRIVAS (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par voie télématique le 22 Février 2019.

L'assemblée est présidée par M. Yves de BRESSY, président de la société, et le secrétariat est assuré par Mme FOURNIER Claire.

Mme Nathalie NAULET et M. Franck CROIZET, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le président constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 38 sur un total de 93 actionnaires, soit 40,86 %.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- La lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- Les statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- Le registre des Assemblées Générales,
- Les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 Septembre 2018,
- Le rapport de gestion du collège de gestion.

Le président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels,
2. Le renouvellement de mandats et nominations au collège de gestion
3. Les orientations et les avancements stratégiques de l'entreprise

Monsieur le président remercie tous les participants pour leur présence et leur participation aux ateliers.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent et le fait approuver par l'assemblée. Ce dernier n'est l'objet d'aucun commentaire des actionnaires.

Rapport de gestion

Lecture est ensuite donnée par le président du rapport de gestion du Collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. Le président détaille la situation des centrales solaires en exploitation ainsi que la production d'énergie de la société :

- Pas de nouvelles centrales courant cette année, mais montage d'un gros dossier auprès de la région.
- Une production d'énergie en hausse avec 7 centrales en services durant cette année pour un total de 73286 kWh, et un chiffre d'affaires de 19 595 €, pour 61 kWc installés soit 1 201 kWh / kWc.

Le Collège de gestion s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice. Parmi les activités spécifiques au cours de l'exercice, le président mentionne la réalisation du dossier de demande de subvention à la région, les procédures administratives avec les collectivités territoriales et le lourd processus de montage de projet sur chaque bâtiment. La plupart de ces actions sont toujours en cours.

Patrick GRANJON, trésorier, présente l'évolution de l'actionnariat d'OPE : en 2017-18, nous avons accueilli 2 nouveaux associés et une sortie d'actionnaire, et des prises de participation pour une augmentation totale du capital de 22 650 €.

Le trésorier présente ensuite les états annuels faisant apparaître un bénéfice de 4 537€. Il fait part de la proposition du Collège de gestion de ne pas distribuer de bénéfices, cette année, en raison du trop faible dividende par action (1,32 € après déduction des 10 % pour réserve légale) au regard du coût de cette opération et de la masse de travail nécessaire. Le report de la distribution de dividendes se justifie aussi par nos besoins de financements pour la réalisation de la grappe de projets en 2019.

Renouvellement de mandat et nominations au collège de gestion

Le président expose la situation du collège de gestion. Nathalie NAULET qui avait la gestion du site internet souhaite se retirer du collège. Deux actionnaires font acte de candidature, Mme Stéphanie PRADINES, et Mme Evelyne MEDVES. Elles présentent leurs motivations aux actionnaires. Puis, le Président demande si d'autres actionnaires souhaitent soumettre leur candidature. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Les orientations stratégiques de l'entreprise et les projets pour 2019-20

Eric Monnier, vice-président, expose le diagnostic stratégique à propos des activités d'OPE et l'évolution de la grappe de projets.

Pour 2019-20, le collège de gestion propose de centrer le développement sur la réalisation de la grappe de projets de différentes centrales de 36 et 100 kWc bénéficiant de la subvention accordée par la région. Les différents projets prévus pour 2019 incluent : 3 centrales de 100 kWc (le Collège de Ventadour – La bibliothèque départementale de prêt à Veyras, et l'école élémentaire Clothilde Habozit), 2 centrales de 36 kWc (le Pôle de Bésignoles et les Archives départementales) ainsi que 2 centrales 9 kWc sur des maisons individuelles (Coux et St Priest).

L'ensemble des projets représenterait environ 390 kWc autrement dit un accroissement important de nos capacités et un investissement total de 503 K€ (y compris les frais d'études et expertises diverses).

Le collège de gestion attire l'attention des actionnaires sur l'octroi de la subvention pour un montant de 118 531 €. La société consacrera 42 000 € de ses fonds propres qui compléteront l'emprunt de 343 000 € (taux de 1,78% sur 15,5 ans). La banque nous accorde par ailleurs deux prêts relais pour la TVA si nécessaire (64 k€) et pour couvrir les dépenses en attente de la subvention (120 k€). OPE dispose par ailleurs de 50 000 € mis généreusement à disposition par une associée sous forme de compte courant non rémunéré.

Questions soulevées par les actionnaires

Aucune question particulière n'étant soulevée par les actionnaires sur le rapport de gestion, l'assemblée est ensuite appelée à se prononcer sur les résolutions soumises au vote.

Vote des résolutions

Résolution 1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 0

Résolution 2. Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2018 faisaient apparaître un résultat net positif de 4537 Euros, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante : 10 % en réserve légale soit 453,7 Euros et le reste affecté au compte de report à nouveau soit 4083,3 Euros.

Après affectations, le report à nouveau positif s'élève à 7988,5 Euros, la réserve légale à 901,7 Euros soit 0,9 % du capital.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 3. Capital social variable

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2018, constate que le capital social est de 101 250 Euros soit 3375 actions de 30 €.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 4. Élection au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de Mme Stéphanie PRADINES, résidant 30, rue du bourg – 07800 LA VOULTE, approuve sa nomination au collège de gestion. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 5. Election au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de Mme MEDVES Evelyne, résidant quartier Vernas – 07210 CHOMERAC, approuve sa nomination au collège de gestion. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 6. Renouvellement de mandat

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de M. Éric Monnier, résidant 35 chemin du Haut-Ternis – 07000 PRIVAS, approuve le renouvellement de son mandat. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 7. Modification des conditions de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la proposition de porter à 5 actions soit 150 Euros, la souscription minimale initiale de tout.e nouvel.le actionnaire.

Voix pour : 37 contre : 1 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 8. Rémunération des comptes courants d'associés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion et après discussion, autorise le président à signer des conventions de compte courant d'associé rémunéré, avec possibilité pour l'actionnaire prêteur d'y renoncer, et au taux maximal d'intérêts déductibles fixé par l'administration fiscale.

Voix pour : 37 contre : 0 abstentions : 1

La résolution est adoptée.

Résolution 9. Politique de rémunération des actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion et après discussion, approuve la politique de rémunération des actions aux conditions suivantes :

- seuil de 2 € par action, hors prélèvements sociaux et fiscaux ;
- délai de carence de 1 an entre l'acquisition et l'entrée en jouissance ;
- le premier versement de dividendes pourra être décidé par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Voix pour : 36 contre : 0 abstentions : 2

La résolution est adoptée.

Résolution 10. Réévaluation du plafond d'investissement

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le développement et la réalisation en 2019 ou au premier trimestre 2020, de projets de production d'énergies pour un montant d'investissement maximal de 600.000 €, et autorise le collège de gestion à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 11. Projets d'avenir

Faute de matière et d'avancement des discussions sur ce sujet,

La résolution est ajournée.

Résolution 12. Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au collège de gestion pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

Le Président
Yves DE BRESSY



Le Secrétaire
Claire FOURNIER



Le premier scrutateur
Nathalie NAULET



Le second scrutateur
Franck CROIZET

